

Changement climatique et Réduction des risques de catastrophe
--

Le Conseil des ministres de la COI a adopté en 2012 le « Cadre stratégique du changement climatique », puis, en 2018, le « Plan d'action stratégique intégré du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe » permettant au Secrétariat général de la COI de mieux accompagner ses États membres. Les actions du programme « changement climatique et réduction des risques de catastrophe » de la COI sont mises en œuvre dans plusieurs projets en cours de mise en œuvre et d'autres dans des projets en cours d'instruction. En cohérence avec la décision 10d du 33^{ème} Conseil, quatre projets sont en cours d'instruction.

1. Projet de « Résilience régionale aux effets du changement climatique grâce au renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques dans les pays membres de la COI »

Premier projet Fonds Vert pour le Climat (GCF) de la COI, le financement sera réparti entre le GCF, l'AFD et l'Union européenne (UE) (délégation de fonds du programme Service Climatique du Secrétariat des ACP vers l'AFD). Le montant global du projet est estimé à 75,6 millions d'euros et la durée de mise en œuvre est de 5 ans. Le projet est porté par l'AFD en tant qu'entité accréditée au GCF et la mise en œuvre sera assurée par la COI en tant qu'entité d'exécution.

L'objectif de ce projet est le renforcement des capacités, des équipements et services climatiques des services météorologiques et hydrologiques des pays de la COI. Le projet se décline en quatre composantes, dont une composante pour la gestion du projet et trois composantes techniques :

- Composante 1 : renforcement des capacités, développement institutionnel et coopération régionale. Les activités couvrent la création d'un centre climatique régional (CCR), l'amélioration de la dotation en personnel du CCR et des services météorologiques nationaux, le renforcement des arrangements institutionnels et de la stratégie opérationnelle des services nationaux réunis et la conception détaillée, les spécifications techniques, l'intégration du système et processus d'appel d'offres des activités.
- Composante 2 : amélioration de la surveillance, de l'analyse des risques et des prévisions. Les activités prévues concernent l'amélioration des services d'observation hydrométéorologique, de surveillance et de prévision des impacts, la mise en place d'installations régionales pour l'entretien et la formation, le renforcement des capacités de R&D pour améliorer la compréhension des risques climatiques et des risques de catastrophes.
- Composante 3 : renforcement de la fourniture de services climatologiques et des systèmes d'alerte précoces aux niveaux national et régional. Les activités prévues sont l'amélioration des services climatologiques en fonction des besoins des usagers finaux, l'amélioration du mode de communication des services climatologiques et la mise en place de plateformes de communication pour les utilisateurs finaux et les fournisseurs de services informatiques.

L'étude de faisabilité de ce projet est finalisée et le projet a été soumis à validation technique lors d'un atelier régional à Maurice les 26 et 27 novembre. À l'issue de l'atelier, les autorités nationales désignées du GCF des pays COI seront invitées à fournir une lettre de soutien du projet à destination du GCF. Le dépôt du projet au Fonds Vert est prévu en mars 2020.

2. Projet d'« Accroissement de la résilience des écosystèmes côtiers des pays du Sud-Ouest l'océan Indien »

Ce projet régional est estimé à 10 millions d'euros pour une durée de 5 ans. Il sera financé par l'AFD et le FFEM. L'objectif est de renforcer la résilience des populations et des infrastructures littorales aux effets du changement climatique en utilisant les services rendus par les écosystèmes. Le projet propose d'utiliser les solutions fondées sur la nature dans des sites pilotes où cette option technologique est la plus pertinente, la moins coûteuse et la plus durable pour protéger les populations et les infrastructures côtières des événements climatiques extrêmes. Les composantes du projet sont :

- Composante 1 : renforcement de la gestion des écosystèmes côtiers à l'échelle régionale et échanges d'expérience. Les activités prévues portent essentiellement sur le renforcement de la coopération régionale sur les écosystèmes côtiers et sur la GIZC ; le soutien aux comités nationaux et aux initiatives nationales de GIZC et les programmes d'échanges régionaux d'expérience ;
- Composante 2 : mise en œuvre des projets pilotes de restauration d'écosystème et de soutien à des filières d'exploitation durable des écosystèmes. Les activités sont destinées à renforcer la coopération scientifique régionale, à réaliser des actions démonstratives sur le terrain sur des sites et par des porteurs de projet identifiés à travers les projets pilotes et illustrer des solutions innovantes et/ou la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature ;
- Composante 3 : communication, sensibilisation, capitalisation et valorisation des bonnes pratiques. Les activités prévues portent sur la communication du projet, la sensibilisation des jeunes, des journalistes et des décideurs.

L'étude de faisabilité du projet s'est achevée en septembre 2019 et le dossier de demande de financement **a été validé par le comité** d'évaluation de l'AFD. La Convention de financement sera signée début 2020 avec l'AFD.

3. Programme Intra-ACP « Alliance globale sur le changement climatique » (GCCA+) pour l'océan Indien

Conformément aux décisions 10h et 12b du 33e Conseil, la COI bénéficiera d'une subvention d'environ 1,5 million d'euros du Secrétariat des ACP pour un projet d'accompagnement du Secrétariat général de la COI. La durée de mise en œuvre de projet financé sur les ressources de l'Union européenne est prévue pour 4 ans, à partir de février 2020. Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 relatif à l'action pour le climat et la mise en œuvre de l'Accord de Paris en renforçant les capacités institutionnelles de négociation sur le climat et le plaidoyer de la COI, de ses États membres, de Zanzibar et des États insulaires africains ACP. Les objectifs spécifiques sont de renforcer les capacités de la COI à coordonner, défendre et soutenir efficacement la voix des îles africaines dans les processus internationaux de négociation sur le climat et de promouvoir la position des îles africaines ; de renforcer la capacité de la COI à aider les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien (incluant Zanzibar) à se préparer aux négociations et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; et de renforcer les capacités des universités, des instituts de recherche et des centres régionaux des États concernés pour le développement d'une économie bleue résiliente au changement climatique.

Le contrat entre la COI et l'UE a été signé en décembre 2019. Le plan de travail est en cours d'élaboration pour un démarrage effectif des activités.

4. Projet de « Réduction des risques de catastrophe dans les Etats insulaires de la COI »

Le projet de réduction des risques de catastrophes est en cours de formulation en partenariat avec l'UE. Le montant global proposé est de 16 millions d'euros pour une durée de 5 ans. Les activités structurantes du projet ont été validées lors d'un atelier tenu à Maurice en avril 2019. Les résultats attendus sont :

- Résultat 1 : Résilience accrue aux risques de catastrophe grâce à des investissements dans des mesures structurelles préventives et correctives. Les activités de ces résultats visent une amélioration des capacités institutionnelles et du cadre réglementaire pour la gestion des risques de catastrophe, des infrastructures critiques et la reconstruction ;
- Résultat 2 : La coopération régionale sur la gestion des risques de catastrophe est renforcée et une position régionale sur le changement climatique parmi les îles de l'océan Indien est adoptée. Les activités seront orientées vers les outils, la gouvernance régionale, des mécanismes de coordination et d'échanges ainsi que la sensibilisation ;
- Résultat 3 : renforcement de la coopération internationale entre les PEID.

La fiche d'action est en cours de finalisation pour une présentation au comité FED **au cours de l'année** 2020 pour une éventuelle approbation vers la fin de l'année 2020.

Proposition de décision :

Le Comité des OPL recommande au Conseil de la COI de :

- a) Prendre note avec satisfaction des efforts du secrétariat général de la COI avec ses partenaires notamment l'AFD, le FFEM et l'UE pour l'appui apporté en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de réduction des risques des catastrophes et changement climatique ;
- b) Encourager les Autorités Nationales désignées pour le GCF à mettre à disposition de la COI les soutiens nécessaires en vue de faciliter l'instruction du Projet « Résilience régionale aux effets du changement climatique grâce au renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques dans les pays membres de la COI ».
- c) Demander au Secrétariat général de s'assurer de la bonne exécution du Programme Intra ACP Alliance Globale sur le Changement climatique (GCCA+) océan Indien avec l'UE ;
- d) Autoriser le Secrétaire général de la COI à conclure, avec les partenaires financiers, les conventions de financement et ou contrat pour les projets suivants :
 - i. Résilience régionale aux effets du changement climatique grâce au renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques dans les pays membres de la COI avec l'AFD ;
 - ii. Projet d'accroissement de la résilience des écosystèmes côtiers de l'océan Indien avec l'AFD ;
 - iii. Projet de réduction des risques de catastrophe pour les états insulaires de la COI avec l'UE.

Rappel des Décisions du 33e Conseil des ministres du 12-13 septembre 2018

Décision 10 : Fonds Vert pour le Climat

- a) Félicite le Secrétariat général pour avoir concrétisé ce partenariat innovant et complexe qui place la COI parmi les organisations régionales leader en matière d'accès aux fonds climat ;
- b) Prends note avec intérêt de la proposition de la COI concernant l'accueil du prochain dialogue Afriques - Fonds vert en Indianocéanie ;
- c) Demande à la COI de finaliser les démarches entreprises pour une accréditation de la COI en tant qu'entité régionale de mise en œuvre (RIE) des fonds climat, notamment le Fonds vert pour le climat (GCF) ;
- d) Demande à la COI de poursuivre l'instruction des trois projets régionaux à soumettre au financement du Fonds Vert pour le climat et à l'AFD portant sur la résilience côtière, la météorologie et la climatologie, et la réduction des risques.
- e) Remercie le Conseil régional de la Réunion pour la mise à disposition de deux volontaires de solidarité internationale en appui ce processus ;
- f) Réitère ses remerciements à la République des Seychelles et à l'AFD pour le soutien à la démarche de la COI visant l'accession aux fonds climat
- g) Encourage le Secrétariat général à réfléchir à l'opportunité de créer une agence régionale océan Indien de la biodiversité ;
- h) Prend note de l'appui technique de l'Union européenne pour la formulation de demande financement/formulation des projets aux bénéfices de la COI et de ses États membres ainsi que de l'assistance technique mise à disposition par la France auprès du Secrétariat général de la COI pour soutenir le processus d'accréditation aux fonds climat.

Décision 12 : Réduction des risques des catastrophes

- a) Valide le plan d'action régional pour la réduction des risques de catastrophe et le climat, en accord avec les dispositions de la stratégie mondiale pour la réduction des risques adoptée par les Nations unies en mars 2015 à Sendai (japon) et l'Accord de Paris sur le climat ;
- b) Invite le Secrétariat général de la COI à mettre en œuvre le plan d'action régional pour la réduction des risques des catastrophes et le climat en sollicitant les partenaires aux développements et notamment le Fonds Vert pour le climat, l'AFD et l'Union européenne ;
- c) Invite le Secrétariat général à rechercher les financements nécessaires pour maintenir la Plateforme de protection financière des populations et de l'économie contre les risques de catastrophes climatiques et naturelles auprès des bailleurs et des États membres ;
- d) Remercie l'Union européenne pour la mobilisation de 16 millions d'euros en vue d'un projet sur la réduction des risques des catastrophes auquel pourra être associée la Réunion à travers une articulation avec les financements FEDER INTERREG-V-OI.